

Les 70 ans du statut CUMA

À la fin de la Seconde Guerre mondiale, l'agriculture française doit se reconstruire. Le 12 octobre 1945 est publiée l'ordonnance portant sur le statut juridique de la coopération agricole. Le texte définit l'objet des coopératives et fixe leurs règles : le statut des CUMA est né. Les CUMA, avec l'appui des pouvoirs publics et du Plan Marshall, sont un outil de réorganisation économique de l'après-guerre. 70 ans après, ces coopératives sont toujours présentes sur notre territoire.

Le statut CUMA fixe les règles de constitution, d'administration et de fonctionnement, ainsi que les droits et obligations des sociétaires. Ce document de seulement quelques pages initialement s'est largement étoffé au fil du temps pour atteindre actuellement quarante-cinq pages. C'est bien l'histoire et le vécu de ce réseau qui ont permis de fixer et de faire évoluer ce cadre juridique.

En effet, l'histoire du mouvement CUMA a connu des hauts et des bas. Déjà dans les années 30, de nombreux agriculteurs se groupent pour avoir accès à des matériels spécifiques comme les batteuses à poste fixe. Durant les années 50, les CUMA connaissent une forte expansion principalement sur la traction et le travail du sol.

De nombreux groupes se constituent à une époque où le nombre d'exploitations dépassait allègrement les deux millions. Ce système permet ainsi aux petites et moyennes exploitations d'avoir accès aux premiers tracteurs, c'est une révolution. Les années 60 et 70 sont beaucoup moins prospères pour les CUMA et un certain nombre de coopératives disparaissent suite à l'équipement individuel de masse. Le renouveau arrive dans les années 80 avec le véritable essor du mouvement CUMA : lancement de la

revue ENTRAID, créations du salon des CUMA et informatisation de la gestion des coopératives.

L'avènement de la réforme de la PAC en 1992 ne fait que conforter ce développement. En effet, la baisse des prix incite les chefs d'exploitations à analyser leurs charges : il en ressort qu'il existe une forte marge de progression sur les charges de mécanisation.

Parallèlement, c'est aussi une période où les CUMA ne se contentent plus à la simple mécanisation des exploitations avec le développement de projets transversaux. Les premiers ateliers collectifs de transformation voient le jour ainsi que des projets sur l'emploi, le bois énergie, le compostage, etc...

Le réseau a toujours été moteur dans le développement de nouvelles pratiques comme la vendange mécanisée (voir photo), l'ensilage (voir photo) ou les TCS (techniques culturales simplifiées).

Toutes ces évolutions ont forgé le statut des CUMA pour s'adapter aux problématiques en fonction de l'époque. Au fil du temps, des articles se sont rajoutés pour répondre aux problèmes rencontrés dans les groupes. Pour rester à la page, les dernières évolutions concernent les nouvelles technologies vis-à-vis de l'admini-

stration de la CUMA : vidéo-conférence, convocations par email, etc...

Actuellement, il y a 11 500 CUMA en France avec une moyenne de vingt adhérents par coopérative. Des CUMA de toutes les tailles existent, de quatre à cent adhérents, d'une commune à plusieurs départements. Il faut considérer ces statuts comme une coquille dans laquelle un groupe d'agriculteurs peut créer un projet qui leur correspond parfaitement.

La tendance des CUMA suit le développement des exploitations : moins nombreuses mais plus importantes. En effet, dans le Gers leur nombre est passé de 300 en 2000 à 240 quinze ans plus tard mais parallèlement leur chiffre d'affaires a plus que doublé sur cette période. Les CUMA, malgré leur grand âge, ne faiblissent pas, bien au contraire.

La suite de l'article détaille l'expérience de quatre groupes d'agriculteurs engagés dans les CUMA. Ces quatre profils traitent de productions différentes et représentatives de la diversité de notre département. Volontairement, ce sont de petites CUMA que nous avons souhaité faire témoigner pour montrer que des groupes restreints, mais organisés, répondent à la demande des professionnels.



Démonstration de machines à vendanger à Fourcès en 1995



Chantier d'ensilage avec une machine automotrice en 1993

• La Cuma de Préneron



Les adhérents de la Cuma de Préneron.

nombre d'adhérents et une diminution de l'activité.

Dans les années 70, ils créent une activité «fumiers» qui attire de nombreux adhérents. Ils acquièrent une

pelle et un épandeur fumier, puis un second épandeur.

A partir de 1990, se développent des activités de travail du sol sans chauffeur. L'ancien trésorier nous

explique « avec la réforme de la PAC les agriculteurs commencent à compter, et ils reviennent vers les CUMA ».

Les années 2000 marquent un tournant pour la Cuma, l'arrêt du contrat du salarié et la vente du tracteur. Jusqu'alors la Cuma possédait un tracteur de 75cv mais avec l'augmentation de la taille des exploitations, les besoins en traction évoluent. Les adhérents se sont équipés en tracteur de plus grosse puissance. Mais la Cuma reste, et évolue vers un autre fonctionnement.

Les adhérents étaient habitués à une Cuma de service. Le président et le trésorier chapotaient toute l'organisation et le travail était délégué au salarié. Les adhérents n'étaient pas vraiment impliqués dans la vie de la Cuma. Une mise au point a été nécessaire, le travail a été réparti sur l'ensemble des adhérents. La Cuma ne possède pas de hangar, donc celui qui loge le matériel en est responsable. Cela a permis de libérer un peu le président et le trésorier, mais également de responsabiliser

les adhérents. « Pour un bon fonctionnement en Cuma, il est important de se répartir les tâches, tout ne peut pas reposer uniquement sur une ou deux personnes. Et comme dit le trésorier de la Cuma travailler en groupe c'est quand même plus sympa ».

Aujourd'hui, le groupe compte 30 agriculteurs avec un noyau de 10 adhérents très impliqués dans la vie de la Cuma. L'activité épandeur fumier est toujours là. Ces dernières années, la Cuma a investi dans du matériel de travail du sol : déchaumeur, char-rué, décompacteur.

Pour le trésorier le fonctionnement de la Cuma est serein : « Nous n'avons pas d'activité à flux tendu, cela nous permet d'avoir une bonne ambiance. Mais ce qui est important c'est d'avoir une bonne organisation et de la discipline. »

La Cuma de Préneron a de beaux jours devant elle. Cinq jeunes ont récemment rejoint le groupe, ils sont prêts à s'impliquer et les responsables actuels sont prêts à leur laisser la place !

L'assemblée générale de la FDCUMA du Gers aura lieu le **vendredi 29 janvier 2016 à 9 h 30 à Marsan** au restaurant « La Hournère »

: Partage d'expériences

• La Cuma des quatre vallons

À la genèse du projet, un agriculteur de Riscle confronté à des problèmes d'érosion des sols. Il décide de rentrer dans une démarche de non labour. Une journée sur ce thème est organisée près de chez lui. L'agriculteur qui accueille la journée est un « cumiste » de longue date. Le sujet Cuma est donc évoqué à multiples reprises lors de la démonstration. L'idée Cuma fait donc son chemin.

Cet agriculteur a un projet d'achat de semoir de semis direct, il commence donc à chercher des personnes intéressées par l'idée de la Cuma. Il trouve assez rapidement trois agriculteurs motivés, qui se connaissent et ont l'habitude de travailler ensemble.

Ce qui les attire dans la Cuma ce sont les statuts qui permettent d'avoir un cadre juridique et la comptabilité qui facilite la gestion. Le président prend pour exemple « Avant on partageait la facture ce n'était jamais vraiment simple à faire. Aujourd'hui c'est très clair pour tous ». La Cuma leur a permis d'avoir accès à du matériel performant à moindre coût et il y a bien sûr le petit plus, les subventions.

En avril 2013, la Cuma des Quatre Vallons voit donc le jour, avec quatre adhérents. Pour leur premier investissement, ils décident de se lancer dans une activité épaureuse.

Comme tout se déroule bien, de nouveaux projets émergent. En



Les adhérents de la Cuma des Quatre Vallons

2015, ils achètent un déchaumeur à disques et un épandeur d'engrais et accueillent 2 nouveaux adhérents. Aujourd'hui, le groupe compte donc 3 céréaliers et 3 exploitations en polyculture élevage.

Pour l'instant, le groupe ne souhaite pas se développer davantage. Les six agriculteurs veulent garder cette simplicité de gestion et d'organisation.

La Cuma leur permet de répondre aux problématiques actuelles que sont le travail simplifié, les couverts végétaux mais aussi, grâce à leur épandeur d'engrais, la réduction

des intrants. En effet, leur épandeur, équipé de la pesée embarquée et de la coupure de tronçons, permet d'ajuster au mieux la dose épanchée et d'avoir un épandage de qualité. Leur prochain projet, un semoir de semis direct, s'inscrit dans cette réflexion.

De taille réduite, équipée de matériels « assez faciles à gérer », la Cuma des Quatre Vallons tout en répondant aux besoins de ses adhérents, est à la portée de tous. Elle est assez représentative de beaucoup de coopératives de notre département.

• La Cuma de Besmaux

La Cuma voit le jour dans les années 1990, à l'époque ils sont 4 agriculteurs qui ont l'habitude de travailler ensemble. Pour la moisson, ils travaillent avec une entreprise mais le système ne leur convient plus. Ils décident donc de créer une Cuma et investissent dans une moissonneuse batteuse. La Cuma leur permet une gestion simple et claire des charges liées à l'activité. Ils avaient quelques inquiétudes car il y avait une grande disparité entre les surfaces des adhérents, mais cela fonctionne bien : l'esprit Cuma est là !

En 2015 le tracteur a réalisé 300 heures. Initialement le tracteur ne devait servir qu'au déchaumage, mais les adhérents l'utilisent également pour épancher du fumier et pour du transport pendant les moissons.

Autre projet de l'année 2014, une enrubanneuse en continu. Dans la commune voisine, un groupe réfléchit l'investissement dans une enrubanneuse et les contacts. Rapidement ils décident d'investir ensemble et les agriculteurs de la commune voisine adhèrent à la Cuma. Ils sont 17 adhérents sur un rayon de trois kilomètres, ce qui leur facilite l'organi-



Les adhérents de la Cuma de Besmaux

En 2003, l'adhérent qui a le plus de surface prend la retraite et ses terres seront désormais travaillées en totalité par une entreprise. Ils se retrouvent donc à 3 adhérents avec une diminution conséquente des surfaces. Ils décident alors d'élargir le groupe et de chercher de nouveaux adhérents. Ils accueillent 3 nouveaux adhérents sur la batteuse, ce qui permet de maintenir l'activité à un bon tarif.

Les années suivantes, la Cuma va renouveler la moissonneuse, investir dans des bennes et des petits matériels. Le bouche à oreilles aidant, de nouveaux adhérents viennent taper à la porte de la Cuma qui les accueille.

En 2013, le groupe investit dans un déchaumeur à disques de 4 mètres repliable. Mais ce déchaumeur, n'est pas adapté aux puissances de traction présentes sur les exploitations. Le groupe au pied du mur a deux solutions soit vendre le déchaumeur soit acheter un tracteur de plus forte puissance en Cuma.

En 2014, ils décident donc d'acheter un tracteur de 200cv. Prudents, Ils investissent dans de l'occasion au cas où le projet ne fonctionnerait pas. Ils avaient un objectif de 200 heures.

En 2015, ils s'équipent d'une enrubanneuse « dernier cri » télécommandée depuis le tracteur ce qui permet à chacun de se conduire l'engin. Cette technique permet de guider l'enrubanneuse depuis le tracteur, il n'y a pas besoin d'une personne sur la machine, ce qui limite les besoins en main d'œuvre. Ce système satisfait tout le monde.

Pour l'avenir ils sont plutôt sereins, il y a des jeunes qui adhèrent et s'impliquent dans la Cuma. L'un d'eux s'occupe de l'organisation des chantiers d'enrubannage et un autre de la moisson.

Les limites qu'ils voient à la Cuma c'est la taille. Pour eux, une Cuma doit garder une taille moyenne, en grossissant la Cuma perdrait de sa souplesse, et deviendrait difficile à gérer.

La Cuma leur a permis de s'équiper avec du matériel performant leur permettant de continuer à investir dans d'autres projets sur leur exploitation. Le président voit aussi dans les CUMA un lieu d'échange. Il nous explique « grâce à la Cuma j'ai rencontré un éleveur ovin qui m'a expliqué comment il gérait ses pâtures, une technique que je ne connaissais pas, c'est enrichissant ».

Le statut CUMA définit un cadre juridique qui correspond à un grand nombre de projets portés par des groupes d'agriculteurs. Toutes les tailles de CUMA sont viables, l'essentiel est de s'y sentir bien pour travailler dans de bonnes conditions.

Pour les responsables que nous avons rencontrés « Le statut Cuma donne un cadre, à l'intérieur de ce cadre, on peut faire ce que l'on veut ! »

• La Cuma d'Aurensan



Les adhérents de la Cuma d'Aurensan

Le monde connaît son tracteur. On vendage toujours la nuit ça peut éviter des soucis dans les pentes... ». Cela permet également de limiter la perte de temps avec la prise en main du tracteur. Bien sûr, il faut déteiler et atteler à chaque fois, mais ils estiment que ça leur prend à peine quinze minutes.

Aujourd'hui, ils sont six adhérents dans la Cuma, et ne souhaitent pas être plus. Ce groupe leur a apporté beaucoup et ils craignent qu'en l'élargissant ils perdent ces avantages.

Grâce à la Cuma, une solidarité s'est installée entre eux et leur apporte une certaine sécurité. Ils savent qu'en cas de coup dur le travail sera fait ; il y a beaucoup d'entraide et c'est un groupe qui se fait confiance, ce qui est important pour eux.

A moyen terme, ils souhaitent rester ainsi. Bien sûr, ils prévoient le renouvellement de la machine, mais pour le moment ils n'ont pas d'autres projets. Mais comme ils le soulignent : « on a le cadre, on peut en faire ce que l'on veut ».

Pour tout renseignement complémentaire, contact : FDCUMA du Gers - Tél. 05.62.61.79.20.